

PLATEFORME RENSEIGNEMENT SWISS.COM CENTRE TELECOM



SUISSE / EUROPE

ENTRALE D'INFORMATION ET DE DIFFUSION DE DONNEES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU SUISSE ET EUROPEEN.
Directory - Swissscom - Bluewin - VTX - 3G Mobil - Orange - Sunrise GSM - Tele2 - T - Net AG - Cable Com - IP world - Green ch
CORRESPONDANCE ECRITE : CENTRE TELECOM · 144 Friedrichstrasse · Liechtenstein · TVA : LI 890 / 98790-5678-12/
BANK : BCG / N° COMPTE : C 3367.23.46 / IBAN CH 9744 788 88 2 C 33672346 / CLEARING 788

REVUE PRESSE DISTRIBUEE A 7 MILLIONS D'EXEMPLAIRES -

PARTICIPATION INTERNET - ANTENNE SUISSE -

A RETOURNER PAR FAX AU : 022 545 77 25

ORDRE DE TRANSFERT

N° de Transfert : RSBV-25/ 8231

Activité :

E-Mail :

Téléphone : 032 325 21 35

Fax : 032 325 21 36 fmc Natel:

Site Web :

TRANSFERT SIMPLE

AUCUN LOGO

REACTUALISATION : DOCUMENT LISIBLE

6 mois

12 mois

LOGO COULEUR (+ 280 CHF)

24 mois

36 mois

48 mois

CREATION LOGO (+ 540 CHF)

Votre conseiller : Sophie LEROY

TRANSFERT DE DONNEES SUR UNE PERIODE DE 48 MOIS.

L'offre promotionnelle couvre seulement le premier transfert.

TAMPON ET SIGNATURE

Facturation de l'offre promotionnelle:

Prix du transfert Mensuel H.T: 980 Chf

Remise formule promotionnelle: - 980 Chf

LE SOUSCRIPTEUR DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE

DES C.G.V ET CERTIFIE AVOIR LE POUVOIR DE SIGNATURE.

A EVILARD

LE 04/11/2010

Conditions Générales de Vente: Le souscripteur mettra à la disposition de la société d'édition, les éléments et typons nécessaires à son insertion et à la réalisation du présent contrat qui prend effet à la date de signature de l'ordre de transfert, sans quoi il autorise nos services de conception publicitaire à créer l'encart au moyen des éléments à leur disposition. Cet ordre de transfert tient lieu de bon de commande. Pour l'exécution de ce contrat le souscripteur reconnaît mandater nos antennes internationales de conception pour la partie internet ainsi que pour les éditions annuaires papier, qui sont essentiellement fabriqués à Chypre. Cet ordre de transfert concerne la réservation d'un emplacement bannière sur Internet ainsi que sur les annuaires papier distribués au niveau européen à sept millions d'exemplaires par an, soit trois millions et demi d'exemplaires par semestre, pour un tarif mensuel de neuf cent quatre vingt Francs Suisse hors taxes. L'offre promotionnelle ne couvre que le premier mois de transfert et ce uniquement dans le cadre d'un transfert simple sans logo. Le règlement pour un semestre au minimum sera effectué sous dix jours à partir de la date de signature du souscripteur directement à la BCG. Les annulations de contrat ne peuvent en aucun cas être prises en considération. Le défaut de paiement ou le non respect de contrat entraîneront, outre les frais judiciaires et de recouvrement, le règlement immédiat de la totalité du contrat, plus les frais légaux de retard qui seront immédiatement exigibles. Le contrat d'assurance commerciale, concernant notamment la clause de résiliation anticipée de contrat, qui est souscrit par notre filiale principale auprès du Groupe Zurich Generali Assurances, est consenti à titre exceptionnel et couvre uniquement le remboursement des sommes payées par avance à l'antenne de fabrication d'Akdeniz équivalentes à la moitié du contrat global. Le souscripteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve, par l'apposition du cachet de l'entreprise ou de sa signature sur ce contrat. Les contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation du présent contrat devront être soumises au Tribunal de Commerce de Genève, auquel il est fait pleine attribution de compétence.